

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 octobre 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DU TEXTE OÙ SONT ÉNONCÉS LES ÉLÉMENTS
ESSENTIELS D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE
CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État
(Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de déposer sur le Bureau les 47 pages du texte dont il a été convenu et dans lequel sont énoncés les éléments essentiels d'un Accord de Libre-Échange entre le Canada et les États-Unis.

[Traduction]

Monsieur le Président, si ce document était introuvable hier, c'est qu'il a été transmis par téléphone hier de Washington. Nous avons amorcé la traduction dès que nous l'avons reçu. Je tiens à remercier les services de traduction de l'efficacité dont ils ont fait preuve en nous permettant de déposer ce document dès ce matin.

* * *

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) demande à présenter le projet de loi C-267, tendant à modifier la Loi sur la Chambre des communes (états estimatifs).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'accorder au député la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Expliquez-vous.

• (1110)

M. Riis: Monsieur le Président, le projet de loi a pour objet d'ajouter le poste de l'Administrateur à la liste des postes de la Chambre des communes dont les titulaires sont chargés de préparer le budget des dépenses de la Chambre. Le Bureau de régie interne et la Chambre ont maintenant un Administrateur qui fait un excellent travail et il nous a semblé opportun que

cette personne soit chargée de la préparation du budget des dépenses de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) demande à présenter le projet de loi C-268, tendant à modifier la Loi électorale du Canada.

M. le Président: La Chambre accorde-t-elle au député la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Ce projet de loi a pour objet de permettre aux électeurs urbains d'être assermentés et de voter les jours d'élections dans les cas où leur nom ne figure pas sur la liste électorale de leur bureau de scrutin. Il s'agit de la même procédure que celle qui existe déjà dans le cas des électeurs ruraux.

Le projet de loi vise également à corriger la situation où se trouvent les candidats et leurs travailleurs d'élections lorsqu'on leur interdit l'accès à des immeubles résidentiels, à des hôtels ou à d'autres établissements du genre en raison d'une politique qui décourage les «colporteurs».

Il permettrait également aux voyageurs et aux étudiants qui résident temporairement à l'extérieur du Canada de voter à l'occasion d'élections générales tout comme le font les électeurs des Forces armées canadiennes et de la Fonction publique en poste à l'étranger.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir aujourd'hui de déposer une pétition qui répond aux exigences de l'article 106 du Règlement et qui a été signée par les commettants d'Ottawa—Vanier en grande partie. La pétition se lit comme suit: